

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :**

Le conseil municipal de la Municipalité de Val-Morin a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 au lieu et à l'heure des séances, le règlement numéro 691 intitulé « Règlement numéro 691 amendant le règlement numéro 576 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics».

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné, 6120 rue Morin, Val-Morin et sur le site web de la Municipalité et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Pierre Delage,  
Directeur général